

Bruxelles s'inquiète des risques de manipulation des élections

Avant les européennes, la Commission veut aider les Etats membres à éviter la désinformation et à renforcer la cybersécurité

BRUXELLES - bureau européen

La Commission européenne s'inquiète des menaces de manipulation qui planent sur les processus électoraux dans divers pays membres de l'Union, singulièrement pour le scrutin européen du 26 mai 2019. Elle présentera donc le 12 septembre, à Strasbourg, une série de documents assortis de recommandations pour tenter d'éviter la désinformation, les cyberattaques ou des intrusions étrangères susceptibles de perturber les consultations électorales.

Dans ces divers documents, consultés par *Le Monde*, la Commission souligne la nécessité d'un renforcement de la « résilience démocratique » dans les différents Etats en vue de protéger leurs valeurs et leurs institutions. Elle dit vouloir tirer les leçons de scandales comme celui de Cambridge

Analytica, qui, indique-t-elle, « avait mis en lumière le risque que font courir à la démocratie et au pluralisme certaines activités en ligne ». Le cabinet londonien, spécialisé dans les études de consommation et d'opinion, avait collecté des dizaines de millions de profils Facebook sans le consentement des utilisateurs du réseau social, afin notamment d'influer sur diverses élections et de propager sur le Web des théories complottistes.

La Commission ne peut avoir qu'un rôle de conseil dans le domaine. C'est à chaque pays membre qu'il appartient d'organiser souverainement des « élections libres, honnêtes et sûres ». La commissaire tchèque à la justice, Vera Jourova, leur adressera des recommandations et leur proposera une aide éventuelle à la préparation et la surveillance des votes.

Les services de M^{me} Jourova auraient fait quelques constats ac-

La Commission entend tirer les leçons de scandales comme celui de Cambridge Analytica, ce vol massif de données Facebook

cablants : des législations souvent dénuées face au développement des réseaux sociaux, une absence de concertation entre les différentes autorités nationales chargées de l'organisation des élections, un manque total d'échange entre des pays qui auraient déjà eu affaire à des cyberattaques et leurs partenaires, ou encore une fragilité générale des protections face au danger de vols de données.

Bruxelles formule donc une série de propositions, dont la création, dans chaque pays, d'un réseau électoral qui ferait collaborer les autorités chargées de la protection des données, les responsables de la cybersécurité, les organes régulateurs des médias, etc. L'échange d'informations et la mise au point d'un système d'alerte entre les capitales d'Europe seront encouragés, avec la création de « points de contact » avant janvier 2019.

Les procédures de vérification du respect des règles sur la protection des données par les partis politiques européens et les fondations pourraient également être renforcées, ce qui suppose toutefois l'accord rapide du Conseil et du Parlement.

Les partis sont invités à assurer davantage de transparence sur les publicités payantes qui figurent sur leur site Internet. Des sanctions financières pourraient viser ceux qui bénéficient de subventions de la part de l'Union s'ils enfreignent les règles en vigueur concernant la protection des données. Et les pays membres seront incités à renforcer leurs législations en matière de criminalité informatique.

« Les pouvoirs globaux »

Les élections pour le Parlement européen se dérouleront dans un

contexte « très différent » des précédentes, en 2014, selon la Commission européenne, qui refuse toutefois de nommer clairement ceux qui voudraient entraver la construction d'une Europe plus robuste, capable de jouer un rôle véritable sur la scène mondiale. Les documents évoquent très diplomatiquement « les pouvoirs globaux qui ne partagent pas nécessairement tous nos intérêts et toutes nos valeurs ».

En juillet, M^{me} Jourova avait souligné que « si les élections d'un seul pays européen risquent d'être manipulées, cela aura un impact sur toute l'Union. Ceci est très préoccupant, autant à l'aune des élections européennes de 2019 que des autres élections nationales à venir ». La commissaire souhaitait donc agir face aux nouveaux défis posés par les médias sociaux et évoquait une prise en compte prioritaire des questions de la publicité politique en ligne, de la transparence, de l'accès aux médias en ligne et de la protection des données des électeurs.

Ces questions seront aussi évoquées lors de deux conférences avec l'ensemble des pays membres : l'une consacrée aux menaces sur les processus électoraux en octobre, une autre sur « la démocratie dans l'Union » et la propagande en novembre. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS